

INFORMATION

Le bureau de la présidente d'élection est situé à l'hôtel de ville :

7, rue Principale Est Téléphone: 819 843-3333, poste 339

Présidente d'élection

Me Marie-Pierre Gauthier





electionsmagog.ca election@ville.magog.qc.ca



Guide de l'électeur

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025

SUCRÉ SALÉ?



Le 2 novembre, faites les choix qui comptent vraiment.





MOT DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

Chaque jour, nous faisons des choix – petits ou grands.

Le dimanche 2 novembre 2025, les électeurs de Magog sont appelés à faire les choix qui comptent vraiment : élire les personnes qui les représenteront au sein du conseil municipal pour les quatre prochaines années.

Ce guide a été conçu pour vous accompagner tout au long du processus électoral. Vous y trouverez les renseignements essentiels, notamment sur l'inscription à la liste électorale et les différentes façons de voter.

En votant, vous participez activement à la vie démocratique de notre ville et contribuez à façonner son avenir.

Le 2 novembre, faites les choix qui comptent vraiment.

Marie-Pierre Gauthier, présidente d'élection

QUI PEUT VOTER?



Seuls les électeurs inscrits sur la liste électorale de la Ville de Magog au moment de voter peuvent exercer leur droit de vote.

POUR ÊTRE INSCRIT SUR LA LISTE ÉLECTORALE, IL FAUT :

- Être une personne physique (les entreprises, les associations et les autres personnes morales n'ont pas le droit de vote);
- Avoir au moins 18 ans le 2 novembre 2025;
- Posséder la citoyenneté canadienne le 2 novembre 2025;
- Être domicilié à Magog le 2 novembre 2025 et demeurer au Québec depuis le 2 mai 2025;
- À défaut d'être domicilié à Magog, être propriétaire ou copropriétaire d'un immeuble ou être occupant ou cooccupant d'un établissement d'entreprise à Magog depuis au moins le 18 septembre 2025.

Les propriétaires ou copropriétaires d'un immeuble et les occupants ou cooccupants d'un établissement d'entreprise qui ont le droit d'être inscrits sur la liste électorale peuvent voter, s'ils ont transmis une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas applicable. La demande doit avoir été reçue, par courriel ou par la poste, par la présidente d'élection au plus tard le vendredi 3 octobre 2025, ou remise en personne à la Commission de révision au plus tard le samedi 18 octobre 2025.

La liste électorale pourra être consultée à compter du 3 octobre 2025.

PIÈCES D'IDENTITÉ REQUISES AU MOMENT DU VOTE OU POUR LA COMMISSION DE RÉVISION



- Carte d'assurance maladie du Québec;
- Permis de conduire ou permis probatoire du Québec;
- Passeport canadien;
- Certificat de statut d'Indien;
- Carte d'identité des Forces armées canadiennes.
- * La carte de citoyen de Magog n'est **PAS** reconnue comme une pièce d'identité valide pour les fins de l'élection municipale.

RÉSULTATS DU SCRUTIN



Les résultats du scrutin seront annoncés par la présidente d'élection le dimanche 2 novembre 2025, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Magog, dès que le recensement des votes sera terminé, vers 21 h. Bienvenue à tous!

Il sera possible de suivre le dévoilement des résultats en direct sur la page Facebook et la chaîne YouTube de la Ville de Magog de même qu'à la télévision (NousTV Magog | HD 555 / Epico 100).

CANDIDATS



Vous songez à vous présenter comme candidat aux élections municipales?

Toute personne qui peut être inscrite sur la liste électorale de la Ville et qui réside à Magog au moment du dépôt de sa candidature est éligible. Pour poser votre candidature, vous devez produire une déclaration de candidature au bureau de la présidente d'élection entre les vendredis 19 septembre et 3 octobre 2025, entre 8 h et 16 h 30.

BESOIN DE PLUS DE RENSEIGNEMENTS?

À propos de votre candidature

Bureau de la présidente d'élection : 819 843-3333, poste 332

À propos du financement politique ou du contrôle des dépenses électorales

Direction trésorerie et finances: 819 843-3333, poste 355

COMMISSION DE RÉVISION Révision de la liste électorale



Au début du mois d'octobre, vous recevrez un avis dont les informations proviennent de la liste électorale du Directeur général des élections du Québec.

Si votre nom n'apparait pas sur la liste électorale, vous devez vous présenter devant la Commission de révision pour faire une demande d'inscription et pouvoir voter. Votre conjoint, un membre de votre famille ou une personne qui habite avec vous peut également faire cette demande pour vous.

Si une erreur apparaît à la liste électorale ou si votre nom y apparaît alors qu'il ne devrait pas s'y trouver, vous pouvez vous présenter devant la Commission de révision pour faire une demande pertinente à votre situation (correction ou radiation).

OÙ ET QUAND FAIRE LA DEMANDE?

Hôtel de ville (porte 44) – 7, rue Principale Est

 Mardi 14 octobre
 10 h à 13 h
 14 h 30 à 17 h 30

 Jeudi 16 octobre
 10 h à 13 h
 14 h 30 à 20 h

 Samedi 18 octobre
 10 h à 13 h
 14 h 30 à 17 h 30



Les demandes de révision pourront être présentées par visioconférence. Pour la prise d'un rendez-vous virtuel, balayez le code suivant.



00000000000 DATES À RETENIR Premier jour pour déposer une déclaration de candidature **3 OCT. - 16 h 30** Dernier jour pour déposer une déclaration de candidature 11 OCT. Envoi dans chaque foyer d'un avis d'inscription (ou non) sur la liste électorale et de la carte de rappel du vote 14, 16 ET Commission de révision 18 OCT. (inscription, correction, radiation à la liste électorale) 23 AU 31 OCT. Vote par correspondance 24 OCT. Vote au bureau de la présidente d'élection **25 AU 29 OCT.** Vote itinérant et vote au domicile de l'électeur 26 OCT. Vote par anticipation 2 NOV. Scrutin général et Électeurs en herbe

JE VOTE >

AVANT LE JOUR DU SCRUTIN



par la poste.

31 OCTOBRE 2025, 16 H 30.

PAR CORRESPONDANCE POUR L'ÉLECTEUR NON DOMICILIÉ

Tout électeur qui n'est pas domicilié peut faire la demande de voter par correspondance.

La demande de vote par correspondance doit être reçue au bureau de la présidente d'élection au plus tard le 18 octobre 2025.

Elle peut être transmise

Par la poste : Hôtel de ville -7, rue Principale Est, Magog (Qc) J1X 1Y4

Par courriel: election@ville.magog.qc.ca

AU BUREAU DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION



7, rue Principale Est



Vendredi 24 octobre 2025 – 13 h à 20 h

Notez qu'il n'y aura que deux bureaux de vote pour l'ensemble des districts. Il est possible que l'attente soit plus longue.

VOTE ITINÉRANT

District 1 Maison des aînés et alternative de Magog

District 2 Résidence Memphrémagog District 4 Le Renaissance Magog

District 5 Accueil Notre-Dame | Résidence Sainte-Marguerite-Marie

District 7 CIUSSS de l'Estrie - CHUS de Memphrémagog | Résidence Saint-Patrice
District 8 Havre des Cantons | Les Jardins Pinecroft | Les Jardins de Magog

Du samedi 25 octobre au mercredi 29 octobre 2025

Du jeudi 23 octobre au vendredi 31 octobre 2025

Si vous avez déjà fait la demande pour une élection municipale antérieure,

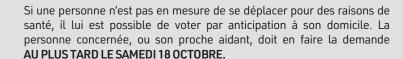
cette inscription demeure en vigueur et vous recevrez votre trousse d'électeur

Les documents exigés pour l'exercice de votre vote par correspondance

doivent être reçus au bureau de la présidente d'élection AU PLUS TARD LE

Toute personne admissible, inscrite sur la liste électorale à titre de personne domiciliée dans l'un de ces centres, peut demander de voter au bureau de vote itinérant qui s'y déplacera. La date choisie pour le vote itinérant sera communiquée aux responsables de chaque centre.

AU DOMICILE DE L'ÉLECTEUR



Par téléphone: 819 843-3333 poste #339 Par courriel: election@ville.magog.qc.ca

PAR ANTICIPATION

Tous les districts : École secondaire de la Ruche 1255, boulevard des Étudiants

Du samedi 25 octobre au mercredi 29 octobre 2025 Sur rendez-vous, pour les personnes admissibles

Dimanche 26 octobre 2025 – 12 h à 20 h

Le proche aidant peut aussi voter à domicile au même moment, s'il est inscrit sur la liste électorale dans le même district que la personne à qui il offre du soutien.

Dimanche 2 novembre 2025 – 10 h à 20 h

LE JOUR DU SCRUTIN

Église Saint-Patrice (sous-sol)

115, rue Merry Nord

District 2

École secondaire de la Ruche

1255, boulevard des Étudiants

District 3

Église Saint-Jean-Bosco (sous-sol) 900, rue Sherbrooke

District 4

Centre d'éducation des adultes des Sommets

350, rue Saint-David

District 5

Centre d'éducation des adultes des Sommets

350, rue Saint-David

District 6

École primaire Brassard-Saint-Patrice (Pavillon Saint-Patrice) 265, rue Saint-Patrice Ouest

District 7

Église Saint-Jean-Bosco (sous-sol)

900, rue Sherbrooke

District 8

École secondaire de la Ruche

1255, boulevard des Étudiants

Voir la carte des districts électoraux disponible au verso.

NOUVEAUTÉ

ÉLECTEURS EN HERBE (3 À 12 ANS)

Le 2 novembre 2025, les enfants pourront participer au programme Électeurs en herbe et se plonger au cœur d'une simulation électorale! Ils pourront voter sur une question spécialement conçue pour eux.

Une belle façon de s'initier à l'exercice du droit de vote en accompagnant son parent le jour des élections.

Les petits bureaux de vote s'adressent particulièrement aux enfants de 3 à 12 ans, mais sont ouverts à tous les jeunes de moins de 18 ans qui veulent s'initier au processus électoral.

